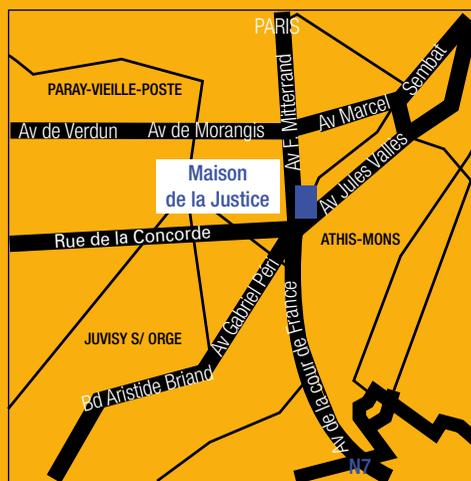


# MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT



## ACCÈS

Bus 285/385/485  
DM8 arrêt Pyramide de Juvisy-sur-Orge

## HORAIRES

**Lundi** 14h-18h  
**Mardi, mercredi, jeudi** 09h-12h30 / 13h30-18h  
**Vendredi** 09h-12h30 / 13h30-16h

## MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

4, avenue François Mitterrand

91200 Athis-Mons

Tél. : 01 69 57 82 80

Sites : [portesessonne.fr](http://portesessonne.fr) /

[grandorlyseinebievre.fr](http://grandorlyseinebievre.fr)

Mail : [mjd.athismons@grandorlyseinebievre.fr](mailto:mjd.athismons@grandorlyseinebievre.fr)

## NUMÉROS UTILES

**Police municipale Athis-Mons**

01 69 54 54 95

**Police municipale Juvisy-sur-Orge**

01 69 56 52 41

**Police municipale Paray-Vieille-Poste**

01 60 48 80 10

**Police municipale Savigny-sur-Orge**

01 60 48 89 19

**Police municipale Morangis**

01 64 54 28 28

**Tribunal de Grande Instance (Évry)**

01 60 76 78 00

**Tribunal d'Instance Juvisy-sur-Orge**

01 69 12 18 30

**Tribunal d'Instance Longjumeau**

01 69 10 26 50

**Maison des Avocats (Évry)**

01 60 77 00 28

**MEDIAVIPP91 (Aide aux victimes)**

01 60 78 84 20

**Allo Enfance Maltraitée**

119

**ADIL (Logement)**

01 60 77 21 22

**CIRA (Service Public)**

39 39

**Impôt Service**

0 810 467 687

**Violences conjugales, Femmes info service**

39 19

**Femmes solidarité 91**

01 70 58 93 37

**Paroles de Femmes**

01 60 11 97 97

**Ligne d'information Juridique départementale**

01 60 78 46 30

**La Cimade (Droit des étrangers)**

01 60 78 55 00

**Inspection du Travail**

01 78 05 41 00

**Notaires de l'Essonne**

01 60 78 01 27

G R A N D  
F C R O R L Y  
S E I N E  
B I É A V R E

# Maison de la Justice et du Droit

La Maison de la Justice et du Droit des Portes de l'Essonne (Grand-Orly Seine Bièvre) vous accueille, vous informe et vous aide à faire respecter vos droits. Destinée à apporter à tous un soutien juridique, la MJD est aussi un lieu de médiation, de prévention et de citoyenneté. Des permanences gratuites et confidentielles sont assurées par des intervenants qualifiés.

## L'ACCÈS AU DROIT

Pour connaître vos droits et obligations, avoir une information juridique sur un domaine précis ou connaître la procédure à engager dans différents domaines : droit de la famille, droit pénal, droit du travail, droit de la consommation, droit du logement, droit des étrangers.

- Des **juristes** vous reçoivent, vous informent et vous orientent (sur rendez-vous).
- Une **greffière** vous informe sur l'ensemble des procédures en assurant le lien avec les tribunaux, vous accompagne dans la rédaction de vos requêtes, ou vos démarches d'aide juridictionnelle. Une permanence dédiée au dépôt des dossiers d'aide juridictionnelle a lieu le **jeudi matin** sans rendez-vous.
- Des consultations d'**avocats et de notaires** peuvent vous être proposées (sur rendez-vous).
- **L'écrivain public** vous aide dans la rédaction de vos courriers administratifs : mercredi matin sans rendez-vous.
- **Des assistantes sociales et conseillères en économie sociale et familiale** de la Caisse d'allocations familiales (Caf) vous reçoivent dans le cadre de leurs offres de services (sur rendez-vous).

## LA JUSTICE DE PROXIMITÉ

Pour une justice plus proche des justiciables, la MJD accueille également :

- **L'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO)** pour les mesures de réparation pénale pour mineurs (sur convocation).
- **L'Association de Contrôle Judiciaire en Essonne (ACJE)** pour l'accompagnement des personnes placées sous contrôle judiciaire (sur convocation).
- **Les délégués du Procureur de la République** dans le cadre de la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites pénales : rappel à la loi (sur convocation).

## LA RÉOLUTION AMIABLE DES CONFLITS

Les partenaires de la MJD vous accompagnent dans la résolution amiable de vos conflits.

### Les conciliateurs de justice

Mandatés par le tribunal d'Instance, ils vous aident à régler les litiges du quotidien (voisinage, consommation, impayés...) et à trouver une solution amiable (sur rendez-vous).

### Les délégués du Défenseur des Droits

Leurs missions sont :

- De faire respecter les droits des usagers dans leurs relations avec les services publics, ou les administrations (Caf, Cpm, préfecture, centre des impôts...).
- De lutter contre les discriminations (inégalités de traitement dans l'emploi, le logement, l'accès aux biens et services, l'accès aux soins et aux services sociaux...).
- De veiller au respect des règles de bonne conduite par les professionnels de la sécurité.
- De défendre les enfants dont les droits ne sont pas respectés (sur rendez-vous).

## L'Association Pour le Couple et l'Enfant (APCE)

La médiatrice familiale intervient dans les situations de rupture pour reprendre le dialogue et décider ensemble des changements de l'organisation de vie de chacun (sur rendez-vous).

## L'AIDE AUX VICTIMES

Vous êtes victime d'une infraction, le service d'aide aux victimes vous informe, vous oriente et vous accompagne dans vos démarches. Il est composé d'une juriste et d'une psychologue.

**Soutien juridique** : aide juridictionnelle, information sur les démarches (procédure, plainte, ...).

**Soutien psychologique** : un accompagnement est proposé, notamment dans le cadre de **la lutte contre les violences conjugales** et dans les cas de **la souffrance au travail**.

**La psychologue** vous reçoit également pour toute difficulté rencontrée concernant des problématiques familiales, professionnelles, financières, ...

